



Morigny-Champigny

La Lettre du Maire

Le 7 mai 2020

Reprise post-confinement

Chères Morignacaises, chers Morignacois,

Le 11 mai annonce la fin progressive du confinement. Pour autant, d'ici là et même après, la prudence reste de rigueur car le virus est toujours bien présent.

Comme vous le savez tous, notre gouvernement a décidé la reprise de nos écoles primaires (maternelles et élémentaires) à partir du 11 mai tout en assurant la sécurité sanitaire de tous. Pour cela, des directives ont été transmises respectivement aux collectivités locales et aux directrices d'écoles. Chacun des acteurs locaux doit mettre en œuvre et respecter les protocoles et définir ce qu'il est possible de faire.

La commune, responsable de la mise à disposition des bâtiments, a pu durant la semaine écoulée, établir l'ensemble des conditions d'accueil des enfants et enseignants et personnels pour nos écoles et cantines en particulier. Une analyse détaillée de l'application du protocole national sanitaire de chacune des écoles m'a conduit à prendre des arrêtés pour définir entre autres le nombre maximum d'enfants par classe et par service à la cantine.

En parallèle, considérant notamment le nombre d'enseignants disponibles, l'Education Nationale et les directrices d'école ont arrêté une liste nominative des enfants qu'elles pouvaient encadrer.

Pour nos écoles les chiffres à cette heure sont les suivants :

	Effectifs	Capacitaire maxi défini par la commune	Nombre de demandes parentales	Nombre d'élèves accueillis par l'Education Nationale
Maternelle La Fontaine	83	30	24	13 sur 2 jours
Maternelle Perrault	89	30	36	6
Elémentaire Daudet	115	60	38	38
Elémentaire Chateaubriand	129	50	49	22

Les parents d'élèves seront contactés par les enseignants référents.

Par ailleurs, pour prendre en compte le temps nécessaire à l'organisation de l'accueil des enfants, nous avons décidé collégalement une rentrée le jeudi 14 mai.

La cantine et le ramassage en bus seront assurés comme à l'accoutumée avec la mise en place des protocoles de sécurité.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération met tout en oeuvre pour organiser les accueils périscolaires et l'accueil en centre de loisirs uniquement pour les élèves scolarisés le 14 mai et sur inscription obligatoire via le portail famille de la CAESE.

La sortie du confinement s'accompagne de nombreuses mesures encadrées par le gouvernement. Le port du masque reste un sujet de préoccupation. De nombreuses communications à tous les niveaux mettent en exergue un approvisionnement tendu voire incertain et en tout état de cause très inégal sur le territoire. La Région, le Département de l'Essonne, les collectivités locales ont pu jusqu'à maintenant doter en priorité l'ensemble des professions médicales et apparentées. Depuis peu des opérations de distributions ont commencé aux abords des gares et les entreprises équipent de plus en plus leurs salariés.

Depuis quelques jours, « le grand public » peut en théorie avoir accès à des masques jetables ou en tissu. Le Département a prévu de fournir à chacun des Essonniens un masque grand public. L'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne et ses communes ont prévu de compléter ce dispositif par deux masques supplémentaires par adulte. La livraison se fait attendre et devrait commencer à partir du 14 mai sur notre territoire. Dans un premier temps les collégiens, lycéens et adultes seront dotés d'un masque. La distribution sera assurée par la mairie sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Je vous invite à rester connecté au site internet de la commune et à l'Application "My Morigny" disponible sur smartphones et tablettes pour connaître les modalités et échéances de distributions.

Pour compléter le dispositif post confinement et protéger les enfants scolarisés à compter du 14 mai dans les écoles élémentaires Morignacoises, il sera proposé aux parents (par email) un masque enfant en tissu. L'utilisation ou non de ce masque reste de la responsabilité parentale. Nous mettons tout en œuvre pour une distribution d'ici le 14 mai.

Par ailleurs et depuis le début de la période de confinement, des mesures strictes ont été légiférées afin de ralentir la propagation du virus.

Concernant les mesures appliquées sur notre commune, la situation étant évolutive, la municipalité a décidé par arrêté du Maire de laisser fermer les établissements accueillant du public ainsi que les sites avec des installations sportives, et ce jusqu'au 4 juillet.

Information du SEDRE : Le ramassage des déchets verts reprend le lundi 11 mai.

Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour que cette nouvelle période de post confinement soit un succès et nous permette de retrouver notre liberté en toute sécurité.

Soyons tous solidaires et respectueux de chacun en appliquant les gestes barrières.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard Dionnet', is written over a light blue horizontal line.

Très Cordialement,
Bernard DIONNET
Maire de Morigny-Champigny

